



Rupture conventionnelle

Par Paul fr

bonjour,
Je suis actuellement en cdi dans une boîte (convention collective des loisirs animation etc..)
Je voulais savoir si il y avait besoin d'un minimum d'ancienneté pour faire une rupture conventionnelle ?
Merci

Par Isadore

Bonjour,
Non, il suffit que l'employeur et le salarié soient d'accord.